



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

193^e séanceLundi 15 mai 1995, à 10 heures
New York

Président : M. Erdenechuluun (Mongolie)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Ouverture de la session

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la session de fond de la Commission du désarmement des Nations Unies pour 1995.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : C'est assurément pour moi un grand honneur que d'accueillir les représentants à la session de fond de la Commission du désarmement pour 1995. Je tiens une nouvelle fois à exprimer ma reconnaissance à tous les membres de la Commission pour l'honneur qu'ils m'ont fait ainsi qu'à mon pays en m'élisant à la tête de nos débats cette année. Je remercie tout particulièrement le Groupe des États d'Asie d'avoir proposé ma candidature à ce poste de grande responsabilité.

Au nom de la Commission, j'ai le plaisir de rendre hommage à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Mongbé, du Bénin, et aux membres du Bureau pour le dévouement et le savoir-faire avec lesquels ils ont dirigé nos négociations pendant l'année écoulée.

Je souhaite par ailleurs la bienvenue à M. Davinić, Directeur du Centre pour les affaires de désarmement, et à M. Kuo Chung Lin, Secrétaire de la Commission, dont

l'appui et le concours qu'il apporte à la Commission seront, comme toujours, essentiels au succès de la session.

La session de fond de la Commission du désarmement pour 1995 commence ses travaux à un moment des plus propices pour l'histoire du désarmement. La Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation qui vient de s'achever a, malgré certains revers, réussi à adopter des décisions qui auront à n'en pas douter un impact important sur tout le processus de désarmement. Il faut espérer que les trois décisions, étroitement liées les unes aux autres, prises au sujet des principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement, du renforcement du processus d'examen du Traité, et de la reconduction illimitée constitueront une base adéquate pour la future mise en oeuvre efficace et complète du Traité, rapprochant ainsi le monde de son objectif ultime : la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire, et ce, dans les plus brefs délais.

Le succès global de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP ne devrait cependant pas, en nous rendant trop optimistes, nous faire oublier que les principaux organes de la Conférence n'ont pas réussi à s'entendre sur l'examen du fonctionnement du Traité dans un certain nombre de secteurs critiques. Le Président est cependant persuadé qu'un chemin considérable a été parcouru pendant la Conférence, ce qui, espérons-le, aura un impact positif sur le travail du Groupe de travail I, chargé

du désarmement nucléaire. Avec de la persévérance, des efforts soutenus et la volonté nécessaire, nous devrions, je l'espère, pouvoir trouver un juste équilibre et achever cette année notre travail sur cette question.

La Commission du désarmement est appelée à poursuivre, pour la deuxième année consécutive, l'examen de la question des transferts d'armes internationaux, notamment dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 1991. Le Président espère que, cette année, la Commission progressera sensiblement sur cette question importante, en se fondant sur les délibérations et les documents de travail présentés par le Président du Groupe de travail et les diverses délégations.

La troisième question dont la Commission du désarmement doit s'occuper à la présente session est celle de l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que l'examen à mi-parcours qui doit être effectué au cours de la présente session sera grandement facilité par les résultats de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP.

Nous avons un ordre du jour chargé et complexe dont il nous faut traiter durant une session plus courte qu'à l'accoutumée. Il va sans dire que cette session raccourcie exigera de toutes les délégations qu'elles redoublent d'efforts si nous voulons achever notre travail à temps.

La présidence fera de son mieux pour que la présente session soit couronnée de succès, et je promets mon appui et ma coopération à tous mes collègues du Bureau et, surtout, aux Présidents des trois Groupes de travail à qui incombe la part la plus lourde de nos travaux.

Notre tâche sera grandement facilitée par le personnel compétent et dévoué du Secrétariat, auquel le Bureau et tous les représentants feront certainement souvent appel.

L'année du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, si elle est appelée à constituer un tournant, a besoin qu'on fasse preuve d'une intelligence diplomatique et éclairée, d'un courage sans faille et, surtout, de volonté politique, et je suis convaincu que la Commission du désarmement pourra apporter et apportera sa contribution personnelle aux efforts que la communauté mondiale déploie au nom de la paix, de la prospérité et du désarmement.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite adopter l'ordre du jour provisoire de la présente session, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.36.

L'ordre du jour est adopté.

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les membres se souviendront qu'en 1990, la Commission du désarmement a adopté par consensus le texte d'un programme de réformes, intitulé «Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement» (A/CN.10/137). L'application de ce programme de réformes se trouve concrétisée dans les dispositions d'organisation de la présente session de fond décidées à la session d'organisation de la Commission, qui comprennent : premièrement, l'adoption de l'ordre du jour provisoire; deuxièmement, l'établissement de trois Groupes de travail, chacun d'eux étant chargé de l'examen d'un des trois points de fond inscrits à l'ordre du jour; troisièmement, la nomination des présidents des Groupes de travail; quatrièmement, la prise d'une décision quant à la date et à la durée de la session de fond de 1995; et, cinquièmement, l'établissement d'un programme de travail général pour la session actuelle.

Toutefois, en ce qui concerne les nominations des présidents des Groupes de travail I et III, je dois communiquer ce qui suit : s'agissant du Groupe de travail I, j'ai été informé par le Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes que l'Ambassadeur Luis Valencia Rodríguez, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été nommé au poste de Président du Groupe de travail I, chargé de l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires».

En conséquence, si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite nommer l'Ambassadeur Valencia Rodríguez, de l'Équateur, Président du Groupe de travail I.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En outre, j'ai été informé par la délégation nigérienne que l'Ambas-

sadeur Ibrahim Gambari a été désigné par son gouvernement pour occuper le poste — déjà alloué au Nigéria par le Groupe des États d'Afrique — de Président du Groupe de travail III, chargé de l'examen du point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement». En conséquence, je considère que la Commission du désarmement souhaite nommer l'Ambassadeur Gambari au poste de Président du Groupe de travail III.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Valencia Rodríguez, de l'Équateur, et l'Ambassadeur Gambari, du Nigéria, de leur nomination en qualité, respectivement, de Président du Groupe de travail I et de Président du Groupe de travail III.

En outre, je voudrais annoncer à la Commission que le Président du Groupe des États d'Europe orientale a désigné le Bélarus et la Pologne pour qu'ils assument les fonctions de Vice-Présidents de la Commission pour 1995. En conséquence, si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation le Bélarus et la Pologne Vice-Présidents de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné le temps limité dont dispose la Commission, il avait été entendu de limiter l'échange de vues général, permettant aux délégations de faire des déclarations sur tous les points de l'ordre du jour ou certains d'entre eux. Deux séances ont été prévues à cette fin, comme l'indiquent le programme de travail général et le calendrier hebdomadaire. J'aimerais demander instamment aux délégations qui souhaitent faire des déclarations générales de s'inscrire dès que possible sur la liste des orateurs, qui sera close aujourd'hui à 13 heures.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite procéder ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant de l'allocation de temps à l'examen de chacun des points de l'ordre du jour, le principe de l'égalité et de la souplesse à des fins pratiques sera observé; le secrétariat publiera un calendrier hebdomadaire du programme de travail au cours de la session, qui tiendra compte des besoins de chacun des organes subsidiaires exprimés lors de consultations avec les Présidents des Groupes de travail.

Les membres se souviendront qu'à notre session d'organisation, il a été entendu que les travaux sur le point 4, concernant le désarmement nucléaire, et les travaux sur le point 6, concernant l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement, seraient achevés à la session 1995. À cet égard, il y a lieu de noter que, dans le document intitulé «Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement», il est dit :

«Si l'accord ne peut se faire sur tel ou tel point de l'ordre du jour, il conviendrait de faire figurer dans le rapport de la Commission une déclaration commune ou un résumé des débats établi par le Président, où seraient exposées les vues ou positions des diverses délégations, plus particulièrement lorsqu'il s'agirait de points dont on envisage de suspendre l'examen pendant un certain temps.» (A/CN.10/137, sect. 3, par. 4)

Par conséquent, on prévoit une charge de travail plus lourde pour les Groupes de travail I et III. Je prie toutes les délégations de s'efforcer d'appliquer scrupuleusement les dispositions du programme de réformes qui a été adopté par consensus et d'achever l'examen des points 4 et 6, comme il en a été décidé.

En outre, étant donné que l'examen de deux points sera achevé cette année, il serait peut-être bon que les États Membres parlent des questions susceptibles d'être inscrites à l'ordre du jour de la session de l'année prochaine de la Commission du désarmement. À cet égard, j'ai l'intention de tenir une réunion du Comité plénier le lundi 22 mai 1995.

Les membres se souviendront qu'un programme de travail général (A/CN.10/1995/CRP.1) a été accepté pour toute la session et a été distribué à titre de calendrier indicatif des travaux de la Commission, sous réserve d'ajustements ultérieurs selon que de besoin. Le Secrétariat a élaboré et distribué le calendrier de travail de la première semaine de la session. Comme on l'a indiqué précédemment, le programme de travail de la deuxième semaine sera arrêté par le Bureau, vers la fin de la première semaine, en consultation avec les Présidents des Groupes de travail.

Afin de tirer le meilleur parti des services de conférence qui nous sont alloués, je voudrais demander à tous les membres de la Commission du désarmement de bien vouloir faire preuve de ponctualité à toutes les réunions prévues de la Commission.

Quant à la documentation pour la session actuelle, je voudrais faire remarquer que le rapport que la Commission du désarmement a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session (A/49/42) de même que les documents énumérés dans le rapport, notamment le document du Président y annexé, constitueront d'importants documents de référence pour la présente session.

Bien entendu, les précédents rapports de la Commission serviront d'utiles références. Comme trois points feront l'objet de débats intenses à la présente session — notamment le point 6, qui est un nouveau point —, il se peut que la Commission soit saisie d'un certain nombre de documents de travail relatifs à ces questions présentés par les délégations. Je prie instamment ces délégations de soumettre dès que possible leurs documents au secrétariat pour traitement.

Comme les années précédentes, les organisations non gouvernementales sont invitées à assister, en qualité d'observateurs, aux séances plénières et aux séances du Comité plénier de la Commission du désarmement.

Puisque nous en avons terminé avec les divers aspects de l'organisation du travail de la présente session, je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations générales sur diverses questions inscrites présentement à l'ordre du jour.

Échange de vues général sur les trois points de fond de l'ordre du jour

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Avant toute chose, je voudrais, Monsieur le Président, dire combien je suis heureux de voir un diplomate tel que vous, dont l'expérience et le savoir-faire en matière de désarmement sont bien connus, présider la Commission du désarmement. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de la délégation brésilienne.

La présente session de la Commission du désarmement se déroule à un moment particulièrement bien choisi pour dresser le bilan de nos réalisations et de nos défis et concevoir des plans pour l'avenir. L'année 1995 n'est pas seulement l'année du cinquantième anniversaire des Nations Unies; elle marque aussi le cinquantième anniversaire d'un événement fatidique : l'introduction et l'utilisation des armes nucléaires, dont l'élimination était l'objectif principal de la première résolution de l'Assemblée générale, la résolution 1 (I) du 24 janvier 1946. La présente session de la Commission du désarmement est la première occasion offerte à une instance multilatérale d'examiner une vaste

gamme de questions de désarmement, y compris le désarmement nucléaire, après la conclusion, il y a quelques jours, de la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

La délégation du Brésil, qui a assisté à la Conférence en tant qu'observateur, a suivi de près et avec beaucoup d'intérêt les importantes questions débattues au cours de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, questions qui intéressent au plus haut point la communauté internationale tout entière. Je voudrais saisir cette occasion pour décrire brièvement et en substance le point de vue du Brésil sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Nous estimons que la communauté internationale peut, au moyen d'efforts concertés, développer davantage le régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Notre intention est de contribuer à un régime de non-prolifération qui soit aussi complet et équilibré que possible.

L'attachement du Brésil à la non-prolifération nucléaire est incontestable : la société brésilienne, par le biais de ses représentants élus, a décidé en 1988 d'inclure dans sa Constitution une clause selon laquelle l'énergie nucléaire ne sera autorisée qu'à des fins pacifiques. Au niveau international, la non-acquisition d'armes nucléaires de notre part est garantie par l'Accord de Guadalajara de 1991 signé avec l'Argentine, l'Accord quadripartite conclu entre le Brésil, l'Argentine, l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'AIEA et relatif à l'application de garanties, et le Traité de Tlatelolco. Nous espérons que le Traité de Tlatelolco entrera en vigueur sans tarder dans toute sa zone d'application. À cet égard, je voudrais, au nom du Brésil, saluer particulièrement la décision prise récemment par le Gouvernement cubain de signer le Traité de Tlatelolco.

Les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et qui ont conclu des accords tels que le TNP et le Traité de Tlatelolco ont expressément renoncé à l'acquisition des armes les plus destructrices qui soient. Ils ont tous accepté des garanties appropriées à cette fin. En retour, ils devraient se voir accorder des assurances juridiquement contraignantes — comme celles prévues par le Protocole II au Traité de Tlatelolco — afin qu'en attendant la réalisation du désarmement nucléaire, leur sécurité nationale ne soit pas compromise par la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

Après la prorogation illimitée du TNP, la principale responsabilité devrait revenir aux États qui ont à la fois les avantages et les inconvénients inhérents à la possession

d'armes nucléaires. Ils ont accepté l'obligation juridique de poursuivre de bonne foi des négociations en vue du désarmement nucléaire jusqu'à ce qu'il soit finalement réalisé. Dans ce contexte, ma délégation a pris note de la déclaration du Vice-Président Gore des États-Unis, selon lequel le Traité n'a pas créé une classe permanente d'États dotés d'armes nucléaires.

La communauté internationale dans son ensemble compte que les États dotés d'armes nucléaires s'efforceront d'adopter des mesures de désarmement de grande portée. Les engagements pris par ces États doivent être rapidement traduits en actes. De l'avis de la délégation brésilienne, les débats du Groupe du travail sur le point 4 de l'ordre du jour, relatif au processus du désarmement nucléaire, doivent être axés sur l'avenir. Nous ne devrions pas perdre de temps à discuter de nouveau de façon hargneuse de ce qui a ou non été fait jusqu'à présent : nous devrions plutôt nous concentrer sur ce qui peut être fait pour réaliser le désarmement nucléaire le plus vite possible.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption par les parties au TNP des points 3 et 4 des principes et objectifs pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui comprennent notamment la volonté des États dotés d'armes nucléaires de continuer systématiquement d'essayer de progresser sur la voie d'une réduction des armes nucléaires dans leur ensemble, l'objectif final étant l'élimination de ces armes.

Nous pouvons donc nous attacher aux étapes intermédiaires qui s'imposeront pour parvenir à cet objectif commun. Il semble y avoir un accord grandissant sur plusieurs de ces mesures, telles que le respect continu des traités existants en matière de contrôle des armes et de désarmement; la fourniture par les États dotés d'armes nucléaires de garanties de sécurité juridiquement contraignantes comme le prévoit la résolution 49/73 de l'Assemblée générale; la ratification par les États-Unis et la Fédération de Russie du Traité START II; les mesures destinées à accroître la transparence en matière d'armes nucléaires et de stocks de matières fissiles; les mesures visant à rendre irréversibles les réductions actuelles d'armes nucléaires; les négociations concernant de nouvelles réductions des armes nucléaires, avec l'entière participation de toutes les puissances nucléaires; la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais, sans exception ni échappatoire, bannissant tous les essais nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais; la conclusion d'un traité visant à interdire la production de matières fissiles servant à la fabrication d'engins explosifs, gelant ainsi et réduisant graduellement tous les stocks militaires et non garantis;

adhésion des États régionaux aux zones exemptes d'armes nucléaires et autres accords régionaux de dénucléarisation, et respect des protocoles pertinents par les États nucléaires.

De nombreuses régions ont prouvé concrètement qu'il est possible de conduire les affaires internationales sans compter sur les armes nucléaires. Dans ce contexte, il se peut réellement que le Traité de Tlatelolco, le Traité de Rarotonga et le Traité sur l'Antarctique ainsi que la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, le traité de dénucléarisation et d'autres traités portant sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires qu'il reste encore à conclure, permettraient d'éliminer les dangers associés aux armes nucléaires d'une vaste zone couvrant plus de la moitié de la surface du globe, dont tout l'hémisphère austral. Un résultat encourageant de ce processus serait de voir tout l'hémisphère austral reconnu en tant que zone exempte d'armes nucléaires par la communauté internationale. La Commission du désarmement devrait aussi examiner plusieurs autres propositions constructives, telles que celles contenues dans la résolution 49/75 E sur la réduction graduelle de la menace nucléaire.

S'agissant des deux autres points de l'ordre du jour, la délégation brésilienne présentera sa contribution dans le cadre des groupes de travail pertinents. S'agissant du point 5 de l'ordre du jour, le document de travail du Président touchant les directives pour les transferts internationaux d'armes établi l'an dernier sous la direction de l'Ambassadeur Luis Fernando Jaramillo de la Colombie, fournira une excellente base à nos travaux. Pour ce qui est du point 6 de l'ordre du jour, ma délégation est disposée à coopérer à tout examen constructif et pragmatique de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement.

M. Poernomo (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire à quel point ma délégation se réjouit de vous voir présider nos débats. Nous sommes certains que, sous votre direction, la Commission parviendra à réaliser d'importants progrès durant cette session. J'aimerais également exprimer mes sincères félicitations aux autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection.

Personne ne peut nier que la question la plus importante à laquelle le monde fait face aujourd'hui est celle de l'élimination des armes nucléaires et de la réalisation du désarmement nucléaire. Ici et dans d'autres instances, l'Indonésie a, par le passé, souligné la nécessité urgente d'amorcer des négociations multilatérales sur cette question, qui relève de la responsabilité collective de tous les pays; ces négociations permettraient de définir les phases du

désarmement nucléaire, dont les responsabilités des États dotés d'armes nucléaires et le rôle des États non dotés d'armes nucléaires dans la réalisation de cette tâche. En même temps, nous soulignons la nécessité d'adopter une stratégie globale consistant en un ensemble de mesures complètes et complémentaires, dans le cadre duquel le désarmement nucléaire devrait être recherché.

Le processus de désarmement nucléaire exigera nécessairement une démarche à la fois imaginative et réaliste ainsi que des efforts soutenus axés sur des propositions spécifiques. C'est pourquoi ma délégation a également entériné un programme global de désarmement nucléaire conçu selon un calendrier bien précis, exécuté par étapes. Cela implique nécessairement la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, comme le demande instamment une vaste majorité d'États. Cela démontrerait symboliquement et concrètement la reconnaissance du fait que la sécurité internationale ne peut être acquise par la recherche incessante d'armes toujours plus perfectionnées. La conclusion rapide d'un traité international multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable interdisant la production et le stockage de matières fissiles à des fins d'armement, est un autre élément vital. Pour bien montrer qu'ils sont conscients de leurs obligations, les États dotés d'armes nucléaires devraient entamer des négociations sur de nouvelles réductions importantes permettant d'établir un calendrier pour l'élimination de tous les arsenaux nucléaires.

L'existence des armes nucléaires et leur mise au point qualitative et quantitative compromettent directement et fondamentalement les intérêts sécuritaires vitaux des États dotés d'armes nucléaires comme de ceux qui n'en possèdent pas. C'est un fait établi que ce sont les armes nucléaires qui menacent le plus la survie de l'humanité. La situation internationale actuelle confère encore plus de crédibilité aux appels formulés depuis longtemps par une majorité écrasante d'États Membres pour exiger que de nouvelles mesures soient prises d'urgence en faveur de l'élimination des armes nucléaires. Comme l'a souligné la réunion ministérielle des pays non alignés tenue à Bandung le mois dernier, en cette période d'après-guerre froide, il n'y a aucune justification — si tant est qu'il y en ait jamais eu — au maintien des arsenaux nucléaires, et encore moins à la constitution de nouveaux arsenaux, qui mettent l'humanité en péril.

L'avènement des armes nucléaires a également mis la communauté internationale dans l'obligation de réexaminer et de réévaluer collectivement le rapport existant entre les armements et la sécurité. À l'ère nucléaire, toute démarche

doit, pour être valable, passer par un système global et stable de sécurité internationale conçu dans le cadre de l'ONU. C'est seulement par l'élimination totale des armes nucléaires que la sécurité mondiale pourra être assurée.

Puisque la Commission est censée achever l'examen de ce point de l'ordre du jour au cours de la présente session, ma délégation pense qu'il serait possible de mettre au point des principes directeurs et des recommandations, imprimant ainsi un nouvel élan aux efforts déployés en vue de réduire les armements nucléaires et de contribuer à la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le transfert des armements constitue depuis longtemps un élément crucial des questions politiques et militaires mondiales. Consacrer des ressources rares à l'acquisition de grandes quantités d'armes classiques revient à abuser de ces ressources. Dans ce contexte, il y a longtemps que nous avons dit que l'accès à l'information pertinente nous semblait être une condition essentielle pour vaincre les appréhensions, promouvoir des politiques militaires plus ouvertes et faciliter le processus du désarmement. En outre, nous reconnaissons pleinement la nécessité d'enrayer la production et le transfert d'armements, compte tenu de la présence des armes classiques partout dans le monde et des dépenses croissantes que cela implique, sans empiéter sur la nécessité d'assurer les capacités de légitime défense de tous les États.

La question du transfert et de l'acquisition illicites d'armements a pris des proportions alarmantes et a de profondes ramifications. Les souffrances des populations civiles et les autres conséquences dévastatrices que cela entraîne ne peuvent plus être ignorées. Tout aussi troublante est la possibilité que ces transferts et acquisitions perturbent davantage la stabilité nationale, la paix régionale et la sécurité internationale. Par conséquent, la nécessité d'examiner ce problème collectivement afin de rechercher les moyens de parvenir à un consensus international est toujours présente.

Dans ce contexte, ma délégation estime que le Registre des armes classiques ne permet pas de s'attaquer au caractère clandestin de telles activités; elle lance donc un appel en faveur de mesures plus concertées, notamment en ce qui concerne les régions en proie aux conflits. Ces mesures comprendraient, entre autres, un contrôle plus efficace des politiques nationales en matière d'importation et d'exportation d'armes; une meilleure coordination aux plans sous-régional, régional et mondial; une harmonisation des lois et règlements pertinents et l'adoption de mesures coercitives.

Enfin, ma délégation estime que, par suite des changements que subit actuellement le climat politique mondial, un créneau s'offre à l'instauration de la sécurité à de plus bas niveaux d'armements. Ainsi, à mi-chemin de la troisième Décennie du désarmement, surgit la nécessité évidente de réexaminer d'urgence notre concept et notre approche du désarmement. La Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement conformément à la résolution 45/62 A de l'Assemblée générale, préconise l'examen d'une vaste gamme de questions relatives au désarmement et vise à accélérer le processus du désarmement.

À mi-parcours de cette Décennie, nous avons vu se conclure le Traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire et les Traités START I et II; la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques; les accords sur la réduction des armes classiques et des forces armées, et la prorogation indéfinie du TNP.

Cette période a également vu la transformation progressive des structures militaires. Nous nous félicitons de l'élargissement et de l'approfondissement du désarmement : les accords ne visent pas simplement le contrôle des armements et de la course aux armements, mais visent en outre maintenant la destruction des arsenaux existants et imposent des limites à la fabrication future.

Toutefois, dans de nombreux autres domaines sensibles en matière d'armements, la communauté internationale n'a pris aucune initiative et n'a pas fait de progrès importants. Le désarmement nucléaire est plus impalpable que jamais, comme on l'a vu durant la Conférence d'examen et de prorogation du TNP qui vient de s'achever. Les améliorations qualitatives des capacités d'armements nucléaires se poursuivent sans relâche. Les progrès dans la création de zones de paix continuent de nous échapper. L'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques reste dans le domaine du doute. De plus, les menaces non militaires à la sécurité n'ont toujours pas fait l'objet d'un examen approfondi. Bref, les nobles objectifs fixés par la troisième Décennie du désarmement sont loin d'être atteints, et nous demandons que des efforts concertés soient faits pour qu'ils le soient.

En ce cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation, il nous revient à tous d'améliorer l'efficacité du mécanisme et des procédures du désarmement multilatéral pour que nous puissions traiter la multitude de questions auxquelles la communauté internationale est confrontée. La délégation indonésienne souscrit fermement à l'opinion selon laquelle la Commission du désarmement

peut apporter une contribution constructive à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et estime qu'il convient de souligner l'importance des travaux de la Commission. Nous nous engageons à continuer d'appuyer les entreprises communes visant à promouvoir le rôle que joue la Commission dans les efforts multilatéraux de désarmement.

M. Jurschewsky (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter sincèrement et à vous assurer, vous et les autres membres du Bureau, de l'appui et de l'entière coopération de la délégation canadienne dans l'accomplissement des tâches importantes dont la Commission du désarmement sera chargée ces deux prochaines années.

Ces dernières années, la communauté internationale a obtenu des résultats impressionnants dans le domaine du désarmement. Les accords pour limiter, puis inverser, la prolifération de nombreux types d'armes sont conclus à un rythme plus rapide que jamais auparavant. Entre autres faits importants, nous avons achevé la Convention sur les armes chimiques, créé le Registre des Nations Unies sur les armes classiques et prorogé indéfiniment le Traité sur non-prolifération des armes nucléaires (TNP) — et tout cela au cours des cinq dernières années.

Aujourd'hui, nous attendons avec intérêt la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais d'ici à 1996, le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et la remise à jour de la Convention sur certaines armes classiques. Et, en 1997, nous nous lancerons dans un examen approfondi du TNP, armés cette fois de principes et d'objectifs clairs.

Les deux prochaines semaines, la Commission du désarmement examinera trois questions, toutes trois importantes de par leurs particularités. La première, le désarmement nucléaire, sera examinée pour la dernière fois. Il faut que nous en terminions avec cette question, maintenant que la décision hautement importante sur la prorogation du TNP a été prise et que la voie à suivre à l'avenir a été tracée par la Conférence qui vient de s'achever. Cette Conférence, à laquelle nombre d'entre nous viennent de participer, a été une expérience utile et enrichissante pour le Canada qui a réaffirmé son attachement au désarmement nucléaire. S'agissant de ce point, par conséquent, la Commission du désarmement peut maintenant donner son dernier mot, et en achever l'examen.

Le point sur l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement nous donnera l'occasion non seulement d'examiner les résultats obtenus à ce jour, mais également d'envisager l'avenir de façon systématique.

Le troisième point, le trafic d'armes de petit calibre, est celui qui nous posera le plus de difficultés. Il est certain qu'il s'agit d'un sujet très important. Il est regrettable toutefois que, jusqu'à présent, nous ayons dû consacrer tant de temps pour savoir s'il était approprié que la Commission examine ce sujet — regrettable, mais peut-être inévitable.

Le Canada continue de se poser la question de savoir si ce point doit être examiné par cet organe ou par un autre. Néanmoins, je ne doute aucunement de la gravité de cette question du fait qu'il faut l'examiner d'urgence. Cela dit, ma délégation est prête à examiner toutes propositions à ce sujet.

Je crois que les discussions qui auront lieu ces deux prochaines semaines seront intéressantes et encourageantes. Ma délégation attend avec intérêt de travailler de façon approfondie au sein de chaque Groupe de travail.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, la délégation nigériane vous félicite sincèrement de votre élection unanime à la présidence des travaux de cette session. Nous sommes heureux de travailler sous votre direction compétente, et nous vous assurons de notre plein appui. Ma délégation est certaine que, sous votre direction, cette session sera couronnée de succès.

Trois points sont inscrits à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Aucun de ces trois points n'est nouveau pour aucun de nous. En outre, nous avons été en mesure de faire des progrès notables, il y a seulement quelques jours, lorsque l'accord le plus important en matière de désarmement multilatéral est devenu la norme permanente guidant le comportement des États dans le domaine le plus sensible de la limitation des armements et du désarmement. Les vues de ma délégation quant aux points inscrits à notre ordre du jour ont été exprimées en détail lors de la Conférence sur le TNP qui vient de s'achever. Toutefois, selon nous, la souplesse dont ont fait preuve de nombreux États et, en fait, les sacrifices consentis par certains autres pour continuer de respecter cette norme de comportement des États, notamment en matière de limitation des armes nucléaires et de désarmement, devraient inciter tous les États, malgré leur désaccord sur la façon de procéder, à abandonner leurs positions rigides sur les questions importantes en matière de désarmement afin de renforcer la

sécurité de tous les États, petits et grands, nucléaires et non nucléaires.

Nous nous attendons donc à voir, à cette session de la Commission du désarmement, évoluer de façon positive l'attitude des États dotés d'armes nucléaires — et de tous les États développés — au sujet des questions qui intéressent la sécurité des États en développement. On ne devrait pas faire obstacle au consensus en ce qui concerne les questions cruciales inscrites à notre ordre du jour.

Compte tenu de la décision majoritaire en faveur de la prorogation indéfinie du TNP et de la réaffirmation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, les États devraient réaffirmer à la Commission du désarmement leur engagement à appliquer intégralement, dans les plus brefs délais, les dispositions du TNP, y compris l'article très important relatif au désarmement nucléaire. Les souhaits exprimés par la majorité des États pour qu'un mécanisme efficace permette la réalisation de nouveaux progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire devraient être reconnus et reflétés dans un document consensuel afin de renforcer l'universalité des plus nécessaires du Traité. Le caractère universel du Traité et la répartition équitable des obligations et des responsabilités de ses États parties sont la seule base viable sur laquelle peut s'édifier un droit international solide régissant le désarmement nucléaire.

En outre, nous demandons instamment qu'un traité d'interdiction complète des essais soit conclu sans autre retard. De même, il faudrait interdire la production et le stockage de matières fissiles pour la fabrication d'armes.

À la dernière session de la Commission du désarmement, lorsque nous avons commencé à délibérer sur la question des transferts internationaux d'armes, nous avons émis l'opinion qu'il était nécessaire de ne pas limiter nos discussions aux transferts illicites, mais qu'il fallait également se pencher sur les transferts d'une manière holistique, car la ligne séparant les transferts licites des transferts illicites n'est pas clairement définie. De nombreux autres États ont également exprimé ce point de vue. Nous espérons que, durant cette session, nos travaux tiendront pleinement compte de ces points de vue, alors que nous nous efforçons d'harmoniser les différents critères nationaux retenus pour l'importation et l'exportation d'armes. Nous espérons également qu'il sera tenu compte des accords conclus par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session aux termes de ses résolutions relatives aux transferts d'armes.

S'agissant de la troisième question de fond relative à l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la

troisième Décennie du désarmement, le Nigéria estime que des progrès importants ont été faits vers la réalisation des objectifs identifiés dans la Déclaration, mais qu'il reste encore beaucoup à faire d'ici la fin de la Décennie. Les possibilités de coopération globale en vue du contrôle des armements et du désarmement ne manquent pas, et nous devons les utiliser pleinement. À cet égard, nous aimerions que le Groupe de travail identifie d'autres moyens permettant d'atteindre pleinement les objectifs de la Déclaration, moyens qu'il devrait, dans la mesure du possible, présenter pour examen à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement prévue pour 1997.

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique qui a une question d'ordre organisationnel à poser.

M. Akalovsky (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai pas entendu dire que le projet de programme de travail avait été soumis pour adoption. A-t-il été adopté ou non? À ma connaissance il ne l'a pas été. Mais je voudrais poser une question à propos du programme de travail proposé. Comme le Président l'a indiqué, il y a à l'ordre du jour deux points dont l'examen doit être achevé à la présente session : le désarmement nucléaire et l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement.

Si l'on regarde le programme de travail proposé, on constate que huit séances sont consacrées au désarmement nucléaire et six autres aux transferts internationaux d'armes, et que deux séances seulement sont consacrées cette semaine à l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement.

Cela ne nous paraît guère équilibré, étant donné surtout que nous devons achever l'examen de ces deux points. Par conséquent, nous devons ou bien réviser le programme de cette semaine ou bien consacrer beaucoup plus de temps, la semaine prochaine, au troisième point de l'ordre du jour, de façon à pouvoir achever l'examen de ces deux points d'ici à la fin de la semaine prochaine.

J'ai une autre question à poser. Dans vos remarques préliminaires, Monsieur le Président, vous avez indiqué que vous aviez l'intention de tenir une réunion du Comité plénier pour parler de l'ordre du jour de l'année prochaine. Cela ne nous semble pas être la bonne façon de procéder. Comme chacun sait, l'ordre du jour de l'année prochaine

doit être arrêté lors de notre session d'organisation, compte tenu des consultations officieuses qui pourraient avoir lieu entre la présente session de fond et la session d'organisation prévue en décembre prochain. Par conséquent, parler officiellement à la présente session de questions relatives à l'ordre du jour de la Commission du désarmement de l'année prochaine ne nous semble pas approprié.

Ma délégation ne peut certes pas s'opposer à la tenue de consultations officieuses que le Président ou d'autres pourraient vouloir mener sur cette question, mais avoir une discussion officielle dans un comité plénier ou ailleurs nous semble inapproprié.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de rappeler que le document officieux relatif au programme de travail pour cette semaine n'est pas censé être officiellement adopté par la Commission. Il s'agit d'un document officieux qui a été approuvé par les Présidents des trois Groupes de travail. Cela s'est fait avec l'assentiment de tous. Je crois comprendre que le Groupe de travail III, qui est chargé de l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement, souhaite que les séances ne commencent que vers la fin de cette semaine, en raison de certains préparatifs qui sont nécessaires pour que le Groupe puisse commencer ses travaux. Le programme de travail et le calendrier n'ont qu'une valeur indicative et servent uniquement aux délégations.

Quant à mon intention de tenir des discussions officieuses — et non pas officielles — au sujet de l'inscription éventuelle d'un nouveau point à l'ordre du jour pour l'année prochaine, je m'en remets évidemment à la Commission du désarmement, et quelle que soit la manière de procéder choisie par la Commission, le Bureau et moi-même l'accepterons. Si je dis cela, c'est uniquement parce que, cette année, nous allons en terminer avec deux points et que je pense qu'il serait bon que les délégations se préparent ou, si elles ont des suggestions particulières à faire à cet égard, qu'elles puissent en discuter officieusement. S'il y a consensus, elles pourraient débattre cette question officiellement plus tard.

Je n'avais nullement l'intention de préjuger la question. J'espère que cela satisfait le représentant des États-Unis.

M. Akalovsky (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie de vos explications au sujet de la nature du document contenant le programme de travail proposé, Monsieur le Président. Vos observations semblent indiquer que le calendrier de travail de la semaine prochaine

sera tout à fait différent pour ce qui est du temps alloué aux différentes questions. Dans ces conditions, ma délégation n'a évidemment pas d'autre observation à faire à ce sujet.

Quant à l'autre problème, même si ces discussions ont lieu au sein d'un comité plénier, il reste que le point sera discuté officiellement. Je sais que le Comité plénier ne fait pas l'objet de comptes-rendus, mais il s'agit quand même d'une réunion officielle de la Commission et, à ma connaissance, la tenue d'une réunion officielle quelle qu'elle soit pendant une session de fond consacrée au point inscrit à l'ordre du jour est sans précédent. Donc, sincèrement, je dois dire que cette approche continuera de poser des problèmes pour ma délégation.

Je suggère que si le Président souhaite recueillir les vues des délégations en ce qui concerne les points susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour pour l'année prochaine, ou si d'autres délégations souhaitent en discuter, il devrait avoir des consultations ou des contacts officieux sur la question au lieu de tenir une réunion du Comité plénier pour obtenir le point de vue des uns et des autres.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je tiendrai assurément compte des remarques du représentant des États-Unis à cet égard.

M. Hoffman (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission. Je suis certain que, sous votre direction, nous pourrons, comme nous le devons, achever nos travaux sur les deux questions. Vous pouvez bien sûr compter sur notre concours à cet égard.

Il est exact que j'ai été consulté au sujet de notre emploi du temps. Nous avons convenu que l'emploi du temps pour la semaine prochaine serait tout à fait différent et que le Groupe de travail II aurait beaucoup moins de temps à sa disposition. Il serait peut-être bon également que les délégations connaissent dès à présent le programme de travail pour la semaine prochaine afin de pouvoir mieux s'organiser.

Par ailleurs, j'aimerais revenir sur les remarques du représentant des États-Unis. Je crois me rappeler que pendant la session d'organisation de la Commission du désarmement des débats ont eu lieu au sein du Bureau quant à savoir quels pourraient être les points examinés l'année suivante. La question a continué d'être débattue avec les représentants présents à New York. Je dois dire que j'aimerais que nous en reparlions vu que je suis ici actuellement.

Nous en avons également débattu en octobre et en novembre en marge de la Première Commission, et nous devrions faire la même chose cette année, car, lorsque les gens de Genève ne sont pas là, il arrive que nous ayons des surprises par la suite, ce que, pour ma part, ne n'aime pas beaucoup.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais répondre tout de suite à ce que vient de dire le représentant de l'Allemagne. J'envisageais de préparer l'emploi du temps pour la semaine prochaine en fonction de ce qui se passerait au début de cette semaine. Je ne crois pas qu'il nous sera possible d'arrêter tout de suite l'emploi du temps pour la semaine prochaine. Nous devons attendre de voir comment va se dérouler le travail des groupes de travail pendant les deux ou trois premiers jours avant de pouvoir établir un emploi du temps viable.

Comme je l'ai dit, j'avais l'intention de réunir le Bureau jeudi ou vendredi pour discuter des nouveaux points et du calendrier pour la semaine prochaine. Mais je m'en remets bien sûr à la Commission et me conformerai à sa décision quant à la manière de procéder sur ce point précis.

M. Jurschewsky (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais dire que j'appuie et que j'apprécie le programme de travail que vous avez élaboré et les détails que vous nous avez donnés en ce qui concerne la semaine prochaine. Cette façon de procéder me semble pratique et logique.

Deuxièmement, en ce qui concerne votre intention de nous donner, si possible, l'occasion de débattre de nouveaux points de l'ordre du jour, je pense qu'il s'agit là d'une suggestion très utile que nous devrions retenir pour

approfondir la discussion et préciser notre position en la matière. Nous savons bien entendu que c'est l'Assemblée générale qui tranchera à l'automne, mais il me semble que cela ne devrait pas empêcher les délégations d'exprimer ici leurs vues et de préciser leur position.

La séance est levée à 11 h 35.